Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D044_COS250325-DE

D044-COS250325

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents :Thierry RICHARDEAU, François PETIT, Xavier BERNARD, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU; Jean-Pierre CHAPALAIN, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel PAGEAUD, Adeline AUBERGER, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Arnaud PRAILE, Anne BOISTEAU-PAYEN, Damien GRASSET, Christophe HOGARD

Excusés représentés :
Pascal MORINEAU représenté par Dominique PASQUIER
Pascal PAQUEREAU représentée par Francis BEAUFOUR

Excusés ayant donné pouvoir :
Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Damien GRASSET
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN
Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU
Jean-Marie GRIMAUD ayant donné pouvoir à Christophe HOGARD

Excusés :
Yoann GRALL, Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de Callac, David BELY, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Isabelle CADOU, Loïc CHUSSEAU, Alain ROCHEREAU, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Stéphane GUILLON, Lionel GAZEAU, Jean-François FRUCHET, Jérôme CARVALHO, Anthony BONNET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Jean-Louis LAUNAY

Date de convocation : 18 mars 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 36
Votants : 40

Budget supplémentaire 2025 – Budget annexe « Coopérations internationales »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1er & 3.2,

Vu la délibération D179-COS171224 du 17 décembre 2024 portant budget primitif du budget annexe des coopérations internationales,

Considérant l'exécution budgétaire 2025 **du budget annexe** constatée,

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical les modifications de crédits qu'il conviendrait d'apporter au Budget 2025 **du budget annexe.**

Le budget supplémentaire 2025 **du budget annexe** est proposé au comité syndical

Il ne modifie que la section de fonctionnement, avec des ajustements de dépenses mineurs et la clarification des chapitres en recette.

Section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement s'accroît de 6 928 € pour atteindre 1 097 690,81 €.

En recettes (hors modification de chapitre à crédits constants) :
Subvention du budget principal : + 6 928 €

En dépenses :
Prestations : + 260 €
Charges de personnel : - 6 668 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 085-258502962-20250325-D044_COS250325-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BS 2025	Variation Etape
011-Charges à caractère général	695 407,81	695 667,81	260,00
012-Charges de personnel et frais assimilés	395 355,00	402 023,00	6 668,00
TOTAL CHARGES	**1 090 762,81**	**1 097 690,81**	**6 928,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	BS 2025	Variation Etape
74-Dotations et participations	403 756,40	82 743,70	- 321 012,70
75-Subventions (dont budget principal)	687 006,41	1 014 947,11	327 940,70
TOTAL PRODUITS	**1 090 762,81**	**1 097 690,81**	**6 928,00**

Section d'investissement :

Le budget d'investissement reste inchangé.

RECETTE D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BS 2025	Variation Etape
13 - Subventions	848 172,00	848 172,00	-
TOTAL PRODUITS	**848 172,00**	**848 172,00**	**-**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	BS 2025	Variation Etape
20 - Immobilisations incorporelles	22 600,00	22 600,00	-
21 - Immobilisations corporelles	825 572,00	825 572,00	-
TOTAL CHARGES	**848 172,00**	**848 172,00**	**-**

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Accepter** les modifications de crédits proposées par le Président,
- **Autoriser** le Président à procéder en cours d'exercice à des virements de crédits entre chapitres, à l'exception du chapitre 012 consacré aux charges de personnel, des chapitres d'ordre entre sections et des virements vers les chapitres opérations en investissement.
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Accepte** les modifications de crédits proposées par le Président,
- **Autorise** le Président à procéder en cours d'exercice à des virements de crédits entre chapitres, à l'exception du chapitre 012 consacré aux charges de personnel, des chapitres d'ordre entre sections et des virements vers les chapitres opérations en investissement.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).